

### UNITES D'ACCUEIL

Je rappelle qu'en tant que membres de l'ASCET nous avons tous la possibilité de réserver des unités d'accueil disponibles dans toute la France et même en outre-mer. Cela peut être des appartements, des maisons, des phares, des mobil-homes, des caravanes...

Pour connaître ces unités d'accueil, il suffit d'aller sur le site de la FNASCE ([www.fnasce.org](http://www.fnasce.org)) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion* –

Nota : être à jour de sa cotisation – préciser son nom et prénom tels que sur sa carte ascet + n° de carte - puis vous choisissez la rubrique «unités d'accueil de toute la France» et en fonction du département souhaité des fiches s'affichent avec tous les renseignements. Il en existe environ 300 qui se situent en ville, à la mer, à la montagne, à la campagne, 2 à Paris et 10 en Outre-mer.

Depuis l'été 2011, les demandes se font via internet (OSC@R). Pour ceux qui n'auraient pas internet, l'ASCET locale se tient à votre disposition pour remplir les demandes informatiques et faire suivre les demandes auprès des ASCE concernées.

**En 2015**, 40 demandes d'unités d'accueil ont été saisies dont 16 ont été attribuées.

### SEJOURS GRATUITS

#### Demandes :

Des séjours gratuits sont offerts chaque année à des agents ayant un faible revenu.

Les conditions sont les suivantes :

- demande autorisée à minima tous les 2 ans – Si l'adhérent a bénéficié d'un séjour l'année N-1, il ne peut prétendre à un autre l'année N
- la non-imposition n'est plus désormais le critère d'attribution obligatoire. Dans le cadre de la réforme fiscale, pour respecter une équité totale sur les dossiers de demande de séjours, il est pris désormais en compte le seuil maximal des Revenus Mensuels de Référence fixé à 860.

Nota : les ressources de la famille à mentionner dans le formulaire sont dans un premier temps « *les salaires et assimilés nets déclarés avant déductions* »

Certaines ASCET offrent des «semaines» de séjour dans des unités d'accueil qu'elles possèdent, d'autres ASCET achètent des «semaines» à d'autres départements pour les offrir et d'autres comme l'ASCET 82 achètent des «semaines» dans leur département à des organismes privés.

Toutes ces possibilités sont centralisées par la FNASCE qui les distribuent au regard des dossiers de «demande de séjours gratuits» envoyées par les sections Entraide des ASCET.

Localement, nous regroupons les dossiers de demandes et faisons des propositions à la FNASCE suivant un ordre de priorité établi en relation avec l'assistante sociale.

**En 2015**, nous avons eu :

- **une demande de séjour gratuit pour le printemps acceptée** (à Béziers)
- **3 demandes de séjour gratuit pour l'été** dont deux attribuées ( Ile de Ré et Pyrénées Orientales)

#### Offre :

En 2015, nous avons offert **1 semaine d'été** dans un gîte au bord du lac de Monclar de Quercy. Nous avons choisi la semaine du 25 juillet au 1<sup>er</sup> août . **Son prix : 337 €.**

Une famille de 4 personnes du Lot et Garonne en a bénéficié avec jeunes enfants.  
Très bon séjour en Tarn-et-Garonne, soleil au rendez-vous en début de semaine puis pluie, très bon accueil sur site et à l'office du tourisme

### Saison « Retraités »:

Depuis mars 2011, la FNASCE offre aux retraités, dans les mêmes conditions que ci-dessus, une semaine de séjour gratuit dans des unités d'accueil, hors période de congés scolaires de printemps et d'été.

Sur le site de la fnascee, une saison spécifique « retraités » a été enregistrée. Se rendre sur :  
Fnasce.org/Entraide/aides familiales sur dossier/demande de séjour gratuit pour retraités  
Il n'y a pas de date limite de réception des demandes.

### AIDE AU TRANSPORT/SEJOUR GRATUIT

Aucune aide au transport a été sollicitée.

### ARBRE DE NOEL

C'est le mercredi 16 décembre 2015 que notre Père Noël est arrivé au théâtre municipal de Montauban, serré comme une sardine dans sa boîte, pour distribuer les jouets. Un magnifique spectacle apprécié des petits et des grands, pas loin de 300 participants .

Cet arbre de Noël a été organisé conjointement par l'ASCET 82, l'ASMA (association sportive du ministère de l'agriculture) et l'association de la DDCSPP (Cohésion Sociale et Protection des Populations).

Pour l'ASCET, l'achat de jouets a concerné **91 enfants** pour un montant de **1866 €** (soit 20,50€ par jouet).

L'achat des goûters (108) s'élève à **280 €** (soit 2,60 € par goûter).

Pour les parents, grand-parents, agents et retraités présents à l'arbre de Noël, un goûter de grande qualité (petits fours provenant d'une pâtisserie de Montauban, jus de fruits du terroir ) leur a été offert en partenariat avec le CLAS, pour partager un très beau moment de convivialité inter-génération (**1250 €**). Ce goûter a recueilli un très fort succès.

Globalement, l'arbre de Noël tout confondu, spectacle, décors, costumes, achat jouets et goûters enfants et adultes, location théâtre, photos avec le père Noël représente la somme de **5 400 €** auquel sont déduites les aides financières du ministère (40 €/enfant pour 50 enfants concernés soit 2000 €), de la DDT pour 1 200 €, du CLAS pour 1 000 €, de l'ASMA pour 300 € et de la DDCSPP pour 200 € soit 700 € à la charge de l'ASCET.

### AIDE AU SEJOUR ENFANTS

En 2015, l'ASCE du Gers a organisé pour la région un week-end à Saint Cyprien (66):

« ENVIRONNEMENT » alliant sport et découverte avec balade à cheval et kayak de mer, pour les enfants de 8 à 17 ans.

Aucun enfant du 82 n'y a participé.

### ACTION SPECIFIQUE 2015 –CLAS/ASCET

Le Comité Local d'Action Sociale et la section Entraide de l'ASCET82 ont organisé une sortie à la cité de l'espace à Toulouse pour les enfants des agents de la DDT et leurs parents, le dimanche 29 mars, déplacement en bus. Quel succès ! 30 enfants étaient présents accompagnés de leurs parents ou grands-parents, soit un total de 81 participants. Malgré le froid, nous sommes montés à bord de MIR, avons visité la fusée Ariane 5 et voyagé aux confins du cosmos, la tête dans les étoiles. Quel dépaysement et que de bons souvenirs pour ce voyage multigénérationnel.

Cette action s'est élevée à 4000 € dont une participation du CLAS de 2000€ et 730 € de l'ASCET.

## CARTE CEZAM

L'ASCET a participé financièrement pour 39 familles (titulaires et ayant droits) pour une valeur de 96 € - aide ASCET82 : 2 €/titulaire – 1€/ayant droit

## CANTINE

Grâce à l'ASCET 82, les agents du MEDDE ne dépassant pas l'indice 466 ont pu bénéficier du remboursement de la subvention ministérielle prestation-repas, fixée à **1,22 € pour 2015**.

Le nombre de repas subventionnés dont le paiement a été acheminé par l'ASCET est de **130 (soit une baisse de 50% par rapport à 2014)** et cela concerne uniquement le restaurant du Centre Hospitalier de MONTAUBAN – Pas de repas subventionnés pour le lycée Jean de Prades de CASTELSARRASIN.

## SECOURS

L'ASCET 82 offre la possibilité aux agents momentanément dans le besoin de percevoir un secours à titre de prêt sans intérêt. Toutefois, ces aides restent limitées en montant, compte-tenu des possibilités réduites de l'association.

En 2014, aucun prêt n'a été demandé.

## PRETS

Des conventions de prêt existent entre l'ASCET 82 et des organisations bancaires (Crédit Mutuel, Banque Populaire). Elles permettent aux adhérents de faire des emprunts à un taux intéressant avec des conditions assez souples.

## AIDE EXCEPTIONNELLE/SINISTRES

L'ASCET 82 prévoit chaque année une somme qui correspond, en fait, au «0.5 €/solidarité» préconisé par la FNASCE, pour aider éventuellement des collègues sinistrés.

En 2015, aucune aide n'a été demandée.

## PLAQUES FUNERAIRES ET BOUQUETS

En 2015, la section Entraide a pris en charge l'achat de bouquets, cadeaux retraités et plaques funéraires et dons (200 €).

## CINEMA

L'ASCET ne gère plus la vente des tickets cinéma.

Vous pouvez vous rapprocher des points de vente Cultura, Auchan, Carte Cézam ...pour bénéficier de places à prix réduit.

**SUIVI BUDGET** : Le budget de la section Entraide était de 8 450 € pour 2015. Les dépenses engagées se sont portées à 8 135 € soit un solde positif de 315 €. Ce budget se décompose en 3 parties : subvention ministérielle de 2 000€ + aides CLAS et autres de 4 380 € + apport ASCET 2070 €.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## POUR 2016

Les **demandes de séjour familial gratuit** sont déjà faites.

- Pour les vacances de printemps 2016, aucune famille a fait de demande.
- Pour les vacances d'été, une famille a fait la demande et vient de bénéficier d'un séjour.

A compter de cette année, une nouvelle règle d'attribution : Pour les familles ne dépassant pas 600€ de revenus mensuels de référence, celles-ci pourront désormais déposer une demande de séjour gratuit chaque année, et non tous les 2 ans comme cela l'était actuellement.

La règle des 2 ans s'appliquera encore pour les familles dépassant ce seuil, sauf avis appuyé et justifié de l'assistante sociale et/ou du président ASCET

Concernant **la saison »retraités »**

Pour les retraités, des séjours gratuits sont offerts dans les mêmes conditions que pour les familles (revenu mensuel de référence maxi 860) hors période scolaire de printemps (du 11/04 au 11/05) et d'été (du 4/07 au 31/08).

La demande peut être faite toute l'année (pas de date limite comme pour les séjours familiaux)

Pour tout renseignement (ou ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou internet), vous pouvez contacter l'ASCET 82 – 2 quai de Verdun à Montauban ou contacter :

Sylvie Sousbanc-entraide- au 05 63 22 25 93

Betty Fouquet, secrétaire-permanence les mercredi et vendredi après-midi au 05 63 22 23 10

### **Offre séjour gratuit**

1 semaine pour un séjour gratuit sera offerte en 2016. Nous avons retenu le même gîte que l'an passé à MONCLAR DE QUERCY pour la semaine 32 ( du 30 juillet au 6 août 2016).

Concernant les **unités d'accueil**, les demandes doivent être faites par internet sur le site de la FNASCE ([www.fnasce.org](http://www.fnasce.org)) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion* – puis vous choisissez la rubrique «unités d'accueil de toute la France» et en fonction du département souhaité des fiches s'affichent avec tous les renseignements.

**Rappel** : Depuis 2015, la gestion des unités d'accueil est faite par la section Entraide en contactant directement Sylvie Sousbanc 05 63 22 25 93 ou Lionel Blampain au 05 63 22 24 77.

A ce jour, 36 demandes, 9 attribuées.

### **Action spécifique 2016-CLAS/ASCET**

Le Comité Local d'Action Sociale et la section Entraide de l'ASCET82 organisent pour tous les enfants des agents de la DDT et leurs parents (agents de la DDT et retraités DDT) une journée de visite des sites aéronautiques à Toulouse le samedi 5 mars 2016 – 14 enfants + 59 adultes inscrits

L'**arbre de Noël** aura lieu, bien sûr, en décembre avec la traditionnelle distribution de jouets et de goûters. Si nous le pouvons, un goûter inter-génération sera offert à tous les présents à la suite du spectacle.

L'**aide au voyage enfant** sera accordée en fonction du programme régional 2016 et des inscriptions éventuelles. Le week-end Environnement proposé par l'ASCE32 aura lieu les 11 et 12 juin 2016 à St Cyprien pour les enfants de 8 à 17 ans.

L'intervention de l'ASCET au titre de la cantine, les secours, les prêts, l'aide exceptionnelle reste prévue pour 2016.

La participation pour l'achat de **cartes CEZAM** (carte à 12€ et 4€ par ayant-droit) continue et couvrira une quarantaine de familles (2 € par titulaire et 1 € par ayant-droit)  
L'interlocuteur ASCET82 est Corinne Espagnol au 05 63 22 23 63

Nous incitons fortement nos adhérents à payer voyages, sorties, animations avec les **chèques vacances**.

**Attention, les cotisations ASCET ne peuvent pas être payées avec les chèques-vacances.**

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site :

[www.fonctionpublique-chequevacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequevacances.fr)

La section entraide de l'ASCET82

Lionel BLAMPAIN

Radouan JALID

Sylvie SOUSBANC